



Demande de matériel communal

Particulier

Demande à déposer au minimum 3 semaines avant

Demande N° :

Demandeur

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Mail :

Jours de mise à disposition souhaités

Du au

Le retrait et le retour du matériel se feront directement aux Services Techniques : 5, rue du Port

Date souhaitée

Du retrait : de 8h30 à 9h30 ou 14h à 15h

Du retour : de 8h30 à 9h30 ou 14h à 15h

Visa du demandeur (ou son représentant) :

Cadre réservé au secrétariat

Demande reçue en Mairie le :

Demande complète et validée :

☐ OUI

☐ NON-motif

N° de la demande :

Fait à Verdun-sur-Garonne le :

	Tarif week-end	Coût si dégradation	Quantité maximum disponible	Quantité souhaitée	Quantité validée *cadre réservé au service
Matériel en prêt gratuit pour les associations, les communes du canton et particuliers de V/G					
Tables pliantes blanches en plastique (182x75cm soit 8 pers)	gratuit	85 €	68		
Tables pliantes bois (200x69cm soit 6 pers)	gratuit	130 €	19		
Bancs bois pliants (197x24cm)	gratuit	58 €	50		
Bancs bois fixes (192x31cm)	gratuit	45 €	46		
Chaises	gratuit	35 €	174		
Matériel gratuit pour associations de V/G et Communes du Canton, payant pour les particuliers					
Tente de réception (3x4.5) 13.5m ² l'unité (1 remorque)	50 €	sur devis	3		
(1 remorque) les 2	70 €	sur devis			
(2 remorques) les 3	100 €	sur devis			
Tente de réception blanche (5x8) 40m ² l'unité (1 remorque)	100 €	sur devis	1		
(2 remorques) les 2	150 €	indisponible			

RAPPEL IMPORTANT

- Le transport du matériel est sous l'**entière responsabilité du loueur**. Il vous appartient de prévoir un véhicule adapté, ainsi que les équipements nécessaires à un transport sécurisé (sangles, tendeurs, etc.).
- Pour les tentes, **un véhicule avec attelage est indispensable**.
- Le montage et le lestage des tentes doivent impérativement respecter la réglementation en vigueur. En cas de **conditions météorologiques défavorables**, le montage des tentes est **à proscrire**.

Les données collectées sont nécessaires au traitement de votre demande. Elles sont conservées par la Ville de Verdun-sur-Garonne pendant une durée maximale de 1 an. Conformément au RGPD, vous pouvez exercer vos droits en contactant : mairie@verdun-sur-garonne.fr